



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua
BELHADEF
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : PATRIMOINE

Travaux extérieurs au fort de la Motte Giron – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre – Demandes de subventions

Le Fort de la Motte Giron a été construit en 1875-1876. Il est situé à l'Ouest de Dijon, sur les hauteurs du lac Kir, quartier Marcs. C'était le poste de commandement de la ceinture de 8 forts établis entre 1875 et 1883 autour du camp retranché de Dijon sur les instructions du général Séré de Rivières. Mais son système de défense, devenu rapidement caduc en 1885 avec l'invention de la mélinite, le fit reléguer, comme les autres à Dijon ou ailleurs, au second plan. Déclassé en 1954, abandonné par l'armée, il est racheté par la ville de Dijon en 2002. Son emprise est de 10 hectares.

Le suivi général est assuré par Monsieur Bonnot, spécialiste de cette période de l'histoire militaire. Le fort est ouvert à l'occasion des Journées du Patrimoine.

On retrouve par exemple une reconstitution exceptionnelle d'une tranchée de 1914 à l'intérieur du fort. Le fort est classé Monument Historique depuis 2006, sur son entièreté, compris les batteries annexes.

Plusieurs campagnes de restauration ont eu lieu depuis cette date (les derniers datant de 2014/2015/2016), les travaux se réalisant avec l'appui d'entreprises de réinsertion (Sentiers), lycée des Marcs d'Or ou des associations (SMBS REMPARTS), par l'intermédiaire de conventions.

Suite à un diagnostic visuel réalisé avec le Conservateur, des dégradations au niveau des fossés ont été observées. Les escarpes et contre-escarpes nécessitent des travaux de rénovation :

- Reprise des couvertines (abîmées, absentes)
- Nettoyage de végétation qui se développe sur les murs et risque de dé-chausser les pierres
- Réparation des parements de pierres délités
- Reprise de joints de maçonnerie

Pour piloter cette opération, il est proposé de désigner un maître d'œuvre en organisant une consultation selon une procédure formalisée, sur la base du programme décrit ci-dessus.

Le coût financier prévisionnel de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 600 000 € TTC, (valeur 10-2023).

Les études se réaliseront sur l'année 2024, et les travaux seront à programmer ultérieurement sur quatre exercices.

Dans le contexte actuel de forte inflation, cette enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'une révision de prix sur la période allant du démarrage à la fin prévisionnelle du chantier.

Le financement est prévu comme suit :

Ville de Dijon : 600 000,00 € TTC

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche Comté et de tout autre cofinanceur potentiel.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux extérieurs au Fort de la Motte Giron ;

- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 600 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre et toute autre procédure permettant la réalisation de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN